

LE COURRIER DE L'OISE

JOURNAL DE SENLIS

Faisant le Dimanche pendant la durée de la guerre.

Directeur-Gérant : E. LANCIAUX

ABONNEMENTS

On s'abonne aux Bureaux du Journal et dans tous les bureaux de poste. - L'abonnement est payable d'avance et continue de plein droit jusqu'à réception d'avis contraire.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

3 mois	4 fr
6 mois	8 fr
1 an	16 fr

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

SENILIS - 11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 - SENLIS

TÉLÉPHONE n° 4

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces... 0,20 c. la ligne.
Annonces volontaires... 0,25
Régionales... 0,50 c. la ligne.
Paris divers... 1 fr.
ON N'ACCEPTÉ PAS D'INSERTION AU-DESSUS DE 1 FRANC
Les annonces, réclames, etc., concernant Paris et les Départements sont reçues directement aux bureaux du journal.

La Paix par la Victoire

Puisque la victoire couronne les Alliés sur tous les champs de bataille, et puisque le bon vieux dieu de l'Allemagne abandonne enfin celle-ci à notre merci, nous pouvons parler de la paix que nos efforts préparent.

Le danger que la France a couru est d'une terreur grandeur. Nous sommes exactement renseignés sur ce point. L'Allemagne avait pour but, en lattaquant, d'en faire sa vassale et, par l'application de son étouffante kultur, de venir, avec le temps, à bout de notre race, de l'exterminer ou de la déporter.

Voilà ce qu'il faut que tout Français sache bien. Il faut qu'il sache que l'Allemand venait pour lui voler son industrie, son commerce, son argent, sa maison, sa terre, cette terre bénie, si fertile et si douce, à laquelle il est attaché comme l'enfant à sa mère, qui garde les ossements de ses aïeux et qui le nourrit.

Dans les tout premiers jours de la guerre, au milieu de ce bellé qui avait fait de toute la France un immense jardin d'abondance, quand l'armée des pillards arriva, personne n'entrevit l'étendue du danger. Des faubourgs peuplés des grandes villes, comme du fond des campagnes heureuses, un même élan joyeux emporta, vers les frontières de l'Est et du Nord, pour repousser l'ennemi en marche, l'ouvrier laborieux et le paysan, santé de notre race.

Mais le bon droit ne peut rien contre la force. Et rapidement l'invasion commença, se développa, devint menaçante. C'est alors qu'eut lieu le miracle de la Marne, par la seule valeur de nos soldats et le talent militaire de leurs chefs. Puis l'ennemi se terra. La France alors se mit au travail. Chaque citoyen se fit un devoir de lui apporter d'abord son or, puis ses économies, et partout les usines retentirent du roulement des tours et du bruit des presses. Au bout de quelques mois, et pendant que des renforts nous arrivaient de tous les coins du monde, des réserves immenses de canons et de munitions s'accumulaient derrière le front. La lutte reprit, féroce. Chaque jour, grâce au travail, grâce à l'argent, nous développions la puissance de nos armements. Les années passèrent. L'Italie vint à nous, puis ce fut la Grande République d'Amérique qui combla si magnifiquement le vide causé par la défection russe. Aujourd'hui les Destin sont retournés.

L'ennemi « évacue ». Il est à notre merci. Mais, pour le chasser et surtout pour annihilier sa puissance destructrice, nous avons encore un effort à faire. L'argent qui nous a sauvés de l'esclavage est seul capable de nous assurer la paix qui nous est nécessaire. Notre devoir est clair. Tous, selon nos moyens, nous devons souscrire à l'Emprunt nouveau, non point seulement à cause de ses indiscutables garanties et de son intérêt élevé, mais parce qu'il nous donnera les canons et les munitions nécessaires pour écraser l'Allemagne et lui imposer notre paix.

Ainsi que l'ont dit excellemment tous nos chefs républicains nous voulons des Restitutions, des réparations et des garanties, parce que la justice commande, et notre intérêt. Quand un criminel de droit commun, un apache, nous attaque, nous vole et nous meurtrit, il nous doit la restitution des objets volés et la réparation des dommages. Il est de bonne justice aussi, pour le mettre dans l'impossibilité de nuire, qu'on l'intérdisse et qu'on le prive de certains droits. Ainsi faudra-t-il agir avec l'Allemagne, si nous ne voulons pas que, dans quelques années, ses hordes sauvages ne viennent nous exterminer.

Que chaque Français médite ces paroles et qu'il n'oublie pas que nous n'aurons la Paix que par la Victoire, et la Victoire par l'Argent.

Les Nouvelles de la Guerre

DE LA SEMAINE

Dimanche 27 Octobre

Nos alliés les Anglais ont remporté une nouvelle et importante victoire entre l'Escaut et la Sambre. Les troupes des 3^e et 4^e armées ont réalisé une avance variant de 4 à 8 kilomètres dans la direction de Landrecies. On peut admettre dès maintenant que le Quesnoy et Landrecies, les places fortes qui défendaient autrefois les passages de la Sambre, se trouvent menacées. Dans les secteurs français, il faut signaler une nouvelle avance de l'armée Degoutte dans les Flandres et de l'armée Marignol sur la Serre, ainsi que la continuation de la lutte acharnée dont la région de Vouziers est le théâtre et où les boches résistent en contre-attaques furieuses.

Les troupes françaises sont arrivées le 20 octobre à Beyrouth, où elles ont été l'objet sur tout le parcours d'un accueil enthousiaste de la population.

Nous mentionnons avec plaisir ce que notre 1^{re} armée a capturé en deux jours : 81 canons, une centaine de mortiers de tranchées, de nombreux canons de 37, plus de 700 mitrailleuses, des dépôts de munitions et un matériel de guerre de toute sorte.

Toute la pensée allemande est actuellement tournée vers la défense morale : depuis le ministre de la guerre et le chancelier jusqu'au moindre journal, on n'est occupé qu'à disculper les troupes allemandes des crimes qu'on leur reproche.

Une très curieuse déclaration d'un député alsacien, jusqu'ici très allemand, produit une très vive sensation dans : il réclame pour l'Alsace-Lorraine la libre disposition d'elle-même.

Lundi 28 Octobre

L'offensive britannique se développe vers la Sambre. Les alliés ont chassé l'ennemi du bois de Vendregies et se sont emparés des villages de Neuville, Salesches, Baugdignes, Thiers, Haute-Rive et Thuis. Les anglais bordent la forêt de Mormal, du moins dans sa partie Sud-Ouest. Et la forêt se prolonge jusqu'aux abords de Maubeuge. Au sud de l'attaque anglaise, l'avance de l'armée Debeney passe par le canal de l'Oise, à l'est du grand Verly. Les détachements de la gauche de Debeney se sont rapprochés de la grande route Guise-Landrecies. Les bataillons français ne doivent pas être très loin des faubourgs de Landrecies et du faubourg de Vilers, qui constituent la partie nord de Guise. L'armée britannique a fait plus de 7.000 prisonniers et capturé plus de 400 canons.

Nos aviateurs en reconnaissance à 70 kilomètres derrière les lignes ont rapporté plusieurs centaines de clichés. Pendant la nuit, nos bombardiers ont pris l'air, malgré le mauvais temps, et lancé 14.000 kilos de projectiles sur les gares de Montcornet, Marles, Vervin, Wassignay et Provins. L'escadron indépendant anglais a attaqué nuitamment avec succès les usines et voies ferrées à Sarrebrück, ainsi que les usines de produits chimiques de Mannheim et la voie ferrée à Coblenz, Mayence et Metz-ables.

Nos avions en reconnaissance ont vu, à l'ouest, les troupes serbes se sont emparées du massif de Mecka et du village de Cioevak, capturant 300 prisonniers et un important matériel. L'ennemi bat en retraite sur tout le front.

Sur le front italien, les français ont pénétré hardiment dans les positions ennemies du mont Sisonnet et après avoir battu la garnison, au cours d'une lutte acharnée, ont capturé 23 officiers et 707 hommes.

Mardi 29 Octobre

Les armées Debeney, Mangin et Guillaumat viennent de s'emparer d'importantes positions entre Guise et Rothel. Entre l'Oise et la Sambre, les attaques françaises se sont poursuivies avec succès au nord de Vilers-le-Sec, notamment sur le front de la Serre, nous avons réussi à franchir la rivière. A l'est de la souche, des combats violents nous ont valu de sérieux progrès. D'autre part, la bataille a eu un caractère d'extrême violence entre Sissonne et Château-Porcieux. L'ennemi qui voit le péril, intensifie sa résistance, mais en l'éparpillant il essaye de faire tête à la fois en Flandre, sur la Serre et du côté de Rothel. Sur le front américain, l'ennemi a contre-attaqué violemment. Un ordre signé du général allemand Von der Mertz, trouvé sur un prisonnier explique la résistance qu'ils ont à briser sur le front de Verdun, on y lit notamment cette phrase : « C'est de la résistance inébranlable du front de Verdun que dépend le sort d'une grande partie du front ouest et peut-être le sort de notre peuple ».

Sur le Danube en Roumanie, au cours d'incursions sur la rive nord, des patrouilles françaises ont fait subir des pertes à des détachements allemands en leur capturant des prisonniers.

En Mésopotamie, les Turcs ont battu en retraite des deux côtés du Tigre, vers la route de Mossoul, où les anglais sont à moins de 5 kilomètres de Kujuk.

Les italiens ont attaqué dans la région du mont Grappa et ont réussi à prendre d'importants points d'appui, ainsi que plus de 3.000 prisonniers.

Mercredi 30 Octobre

Une forte poussée a lieu en ce moment entre l'Oise et la Serre ; la bataille est acharnée entre Sissonne et Château-Porcieux. Sur la rive sud de la Serre, nous avons attaqué le village de Mortiers qui est

tombé entre les mains de nos troupes après un violent combat. Brisant la résistance de l'ennemi, nos troupes ont emporté les puissantes positions organisées dès 1917 par les allemands et sans cesse renforcées par eux entre Banogne-Rocourvaux et le Moulin de Harry sur un front de 7 kilomètres et une profondeur qui atteint 3 kilomètres en certains points. Les villages de Pleine-Selve, Parpeville, Chevreuil-Dames ont été conquis, et de nombreux prisonniers ont été fait. Les allemands continuent leurs attaques contre le front américain.

Depuis le 25 septembre, les américains ont fait plus de 20.000 prisonniers, pris plus de 150 canons, près de 1.000 mortiers de tranchées et plusieurs milliers de mitrailleuses.

Une note officielle de Berlin annonce que l'Empereur et Roi acceptant la demande de retraite de général d'infanterie Ludendorff, premier quartier maître général.

D'autre part nos alliés les italiens vont de succès en succès, malgré d'énormes difficultés, ils ont enlevé le mont Pertica au nord du Grappa et fait 2.000 prisonniers.

En Serbie, les forces alliées ont continué leur progression à la poursuite des troupes austro-allemandes en retraite vers le nord.

Comité Consultatif d'Action Economique de la Région du Nord

Le Comité consultatif d'Action Economique de la Région du Nord, s'est réuni à la Sous-Préfecture de Boulogne, le mardi 13 courant, à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Péron, Vice Président remplaçant Monsieur Robert Leullier, Président empêché.

Après un échange d'explications sur la question si critique des transports la discussion a porté principalement sur deux points : Démobilisation, reconstitution des Régions dévastées par l'ennemi.

En ce qui concerne la démobilisation, le Comité a adopté un certain nombre de vœux qui seront adressés aux Ministères intéressés. Il tendent à la démobilisation méthodique des troupes, de façon à ce que les diverses branches de l'activité économique reprennent leur vie normale, en évitant le chômage. Il est en outre demandé, que spécialement pour les régions dévastées par l'ennemi, des détachés appartenant aux dites régions soient affectés à leur reconstruction rapide.

En ce qui concerne la réorganisation économique, il résulte de la discussion, qu'il est difficile de faire grand chose avant le début de l'année prochaine, en raison de l'impossibilité de transporter des matériaux. Il faut souhaiter que l'initiative privée s'évertue à trouver les moyens pratiques d'arriver aux réinstallations provisoires.

La section Economique installée à Boulogne-sur-Mer, 4 Rue Basse des Tintilleries, est à la disposition des intéressés pour donner les renseignements que ceux-ci solliciteraient. Son correspondant en tout cas, au sujet de la loi sur l'Emprunt, qui paraît difficile de reconnaître puisqu'elle s'étale sur les murs de toutes les communes de France.

Oui, mais lit-on les affiches ? nous demande un curieux.

La preuve qu'on en lit, nous la trouvons dans ce billet qui émane d'un petit rentier du Sud-Ouest :

« Si je viens de prendre connaissance, écrit-il, des conditions de l'Emprunt, j'ai été frappé, comme mon entourage, par les facilités offertes aux diverses catégories de souscripteurs. Ne pensez vous pas qu'il conviendrait de les faire ressor-tir au profit du soldat ? »

« D'abord j'ai puis acheter un titre de 4 fr. de rente, pour 70 fr. 80, soit 29 fr. 20 au-dessus du pair, ce qui met l'intérêt de mon argent à 5 fr. 65 % et me laisse entrevoir une plus-value qui dépassera 40 %, en cas de remboursement par l'Etat.

« Si je paye comptant, tout est dit. Si je n'ai pas l'argent au bout des doigts, qu'à cela ne tienne. L'Etat me fait confiance et je puis m'acquitter en quatre termes, jusqu'au 15 avril 1919. Pas besoin d'être un gros capitaliste pour verser d'abord 12 fr., puis 19 fr. 70, puis deux fois 20 fr. A ce compte je ne connais personne qui ne puisse devenir rentier.

« Mais ce n'est pas tout. Moi qui ai des bons de la Défense, je ne vais pas manquer de les convertir. Lisez l'affiche : On les reçoit aux guichets comme de la monnaie. Bien mieux, on me les décompte au prix d'émission, et on me donne encore une prime : 0 fr. 50 0/0, pour les bons à six mois et à un an ; 0 fr. 23 0/0, pour les autres ».

« Maintenant je n'ai pas besoin d'ajouter que les porteurs de valeurs russes se frottent les mains. Ils savent qu'ils ont le droit d'effectuer la moitié de leurs souscriptions avec leurs coupons échus ou à échéance en 1918. Je me dirai qu'ils peuvent manquer de fonds pour parier l'autre moitié. Mais qu'elle est la Banque qui leur refusera une avance sur leurs titres ».

L'emprunt de la Libération

Toutes les facilités.

« Nul n'est censé ignorer la loi », proclame-t-on solennellement. Si ce vieux aphorisme rappelle parfois des protestations, ce ne sera pas en tout cas, au sujet de la loi sur l'Emprunt, qui paraît difficile de reconnaître puisqu'elle s'étale sur les murs de toutes les communes de France.

Oui, mais lit-on les affiches ? nous demande un curieux.

La preuve qu'on en lit, nous la trouvons dans ce billet qui émane d'un petit rentier du Sud-Ouest :

« Si je viens de prendre connaissance, écrit-il, des conditions de l'Emprunt, j'ai été frappé, comme mon entourage, par les facilités offertes aux diverses catégories de souscripteurs. Ne pensez vous pas qu'il conviendrait de les faire ressor-tir au profit du soldat ? »

« D'abord j'ai puis acheter un titre de 4 fr. de rente, pour 70 fr. 80, soit 29 fr. 20 au-dessus du pair, ce qui met l'intérêt de mon argent à 5 fr. 65 % et me laisse entrevoir une plus-value qui dépassera 40 %, en cas de remboursement par l'Etat.

« Si je paye comptant, tout est dit. Si je n'ai pas l'argent au bout des doigts, qu'à cela ne tienne. L'Etat me fait confiance et je puis m'acquitter en quatre termes, jusqu'au 15 avril 1919. Pas besoin d'être un gros capitaliste pour verser d'abord 12 fr., puis 19 fr. 70, puis deux fois 20 fr. A ce compte je ne connais personne qui ne puisse devenir rentier.

« Mais ce n'est pas tout. Moi qui ai des bons de la Défense, je ne vais pas manquer de les convertir. Lisez l'affiche : On les reçoit aux guichets comme de la monnaie. Bien mieux, on me les décompte au prix d'émission, et on me donne encore une prime : 0 fr. 50 0/0, pour les bons à six mois et à un an ; 0 fr. 23 0/0, pour les autres ».

« Maintenant je n'ai pas besoin d'ajouter que les porteurs de valeurs russes se frottent les mains. Ils savent qu'ils ont le droit d'effectuer la moitié de leurs souscriptions avec leurs coupons échus ou à échéance en 1918. Je me dirai qu'ils peuvent manquer de fonds pour parier l'autre moitié. Mais qu'elle est la Banque qui leur refusera une avance sur leurs titres ».

SITUATIONS

pour Jeunes Gens, Jeunes Filles et Adultes

Brochure envoyée franco

PIERRE, 52, rue de Rivoli, 52 - PARIS

DÉPARTEMENT

Le Canal Paris-Dieppe.

Aux habitants de l'Oise.

C'est au moment où se déroulent de la façon la plus favorable les événements militaires que le Comité d'études du Canal Paris-Dieppe a tenu à venir vous exprimer, le dimanche 27 octobre, toute sa confiance dans l'œuvre qui a été entreprise.

Notre propagande a déjà orienté l'opinion et les Pouvoirs publics vers l'urgence qu'il y avait de préparer la prospérité à laquelle peut prétendre votre Région, par sa situation naturelle.

Les études techniques ont démontré qu'il était nécessaire de relier directement Paris à la Mer, mais qu'il était indispensable de desservir les besoins économiques de votre Région, particulièrement intéressante, puisqu'elle procurera un fret de retour considérable au Canal projeté.

La Manifestation qui aura lieu dans votre chef lieu sera aussi le témoignage de sympathie à ceux de vos concitoyens qui ont aidé notre action : au point de vue national, elle symbolisera l'effort de ceux qui, conscients de la faiblesse de notre outillage, n'ont pas attendu la paix pour forger avec optimisme, même aux heures pénibles, nos moyens de défense dans la lutte économique de demain.

Les représentants de votre Chambre de Commerce, de votre cité, de votre Département, n'avaient pas attendu la dure leçon de la guerre pour solliciter des Pouvoirs publics la voie navigable que vous souhaitez, et on peut affirmer qu'au sein de notre Comité, leur concours a été précieux, puisqu'il a servi à transformer vos légitimes revendications en nécessités nationales.

C'est ainsi que le Comité est heureux de vous apporter et de vous soumettre les premiers résultats de ses travaux.

Aristide Laporte,
Secrétaire général du Comité.

AVIS

Remboursement des billets des Régions envahies dont sont détenteurs les habitants des zones libérées par l'avance de nos troupes.

Pour compléter ses précédentes instructions concernant le remboursement des billets des régions envahies dont sont détenteurs les habitants des zones libérées par l'avance de nos troupes, le Ministère des Finances vient de décider que le demandeur tendant à obtenir ce remboursement ne sera recevable que dans un délai de deux mois devant prendre date du jour de la libération de la commune ou les porteurs de ces billets avaient leur résidence pendant l'occupation ennemie.

Interdiction des boissons alcooliques aux indigènes de l'Afrique du Nord

Au moment où un nouvel effort est demandé à nos possessions de l'Afrique du Nord et où le nombre des soldats et des travailleurs musulmans présents dans la métropole va s'accroître dans une notable proportion, M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, estime qu'il est nécessaire d'interdire aux indigènes de l'Afrique du Nord (militaires et travailleurs) l'interdiction de l'usage des boissons alcooliques qui, jusqu'ici, est appliquée aux seuls travailleurs tunisiens.

M. le Président du Conseil, en conséquence, a décidé :

1^o Qu'il serait interdit aux tenanciers des débits de boissons de servir, à un titre quelconque, des boissons alcooliques (y compris le vin, la bière et le cidre) aux indigènes de l'Afrique du Nord (militaires et travailleurs).

2^o Que les dites boissons seraient exclues des distributions réglementaires de liquides faites à ces indigènes vivant à l'ordinaire.

Utilisation des produits mélassés.

La dernière récolte d'avoine ayant été particulièrement déficitaire et les besoins des Armées devenant de plus en plus impérieux M. le Ministre du Ravitaillement et de l'Agriculture a été amené à réduire à 2 kilos 500 d'avoine la ration journalière des chevaux de trait. Cette ration étant naturellement insuffisante il peut être mis à la disposition du Bureau Permanent des céréales des aliments mélassés (paille mélassée etc...) qui sont fournis aux cultivateurs qui le demandent au prix de 54 frs. 50 lorsque la marchandise est prise en gare et au prix maximum de 56 frs lorsqu'elle est prise chez le détaillant.

Les cultivateurs qui peuvent prendre par wagon au besoin en s'associant ont la faculté d'adresser directement une demande au Bureau Permanent. Les autres doivent passer par l'intermédiaire de leur vendeur habituel.

Les aliments mélassés ne doivent jamais être distribués isolément pour ouïs utiliser à eux seuls toute la ration. La quantité totale de produits mélassés à consommer par cheval et par jour ne doit jamais dépasser 3 kilos, il est même avantageux de ne pas aller au delà de 2 kilos pour éviter certains troubles dans la santé de l'animal.

Postes et Télégraphes.

Concours pour l'emploi de dame dactylographe.

Un concours pour l'emploi de dame dactylographe dans les Directions départementales et services spéciaux aura lieu le 5 décembre 1918. Le nombre maximum des candidates à admettre est fixé à 120. Les listes d'inscription seront closes le 9 novembre 1918 au soir.

Les postulantes doivent être à l'entière disposition de l'Administration pour une résidence ou un service quelconque.

Celles qui refuseraient le poste qui leur serait assigné perdraient de ce fait le bénéfice de leur admissibilité au concours. Elles conserveraient d'ailleurs, la faculté d'exprimer à ce sujet leurs préférences personnelles, dont il sera tenu compte dans toute la mesure compatible avec les exigences du service.

Emploi des engrais verts.

La pénurie des matières fertilisantes rend de plus en plus nécessaires les emplois des engrais verts. Parmi ceux-ci les plantes appartenant à la famille des légumineuses sont particulièrement recommandables puisqu'elles enrichissent le sol en azote souterrain à l'atmosphère, mais le prix élevé des graines peut faire hésiter le cultivateur.

M. le Commissaire à l'Agriculture s'est préoccupé de la question et s'est assuré un lot important de graines de lupin blanc qui serait cédé à raison de 65 francs le quintal, toiles perdues, sur wagon Marseille. Il faut environ 200 kilos de graines par hectare. Le lupin se sème soit en culture dérobée, soit sur les jachères depuis le printemps jusqu'en juillet. Il ne réussit pas en terre calcaire. Les cultivateurs qui désireraient de la semence de lupin sont priés de faire connaître à Monsieur le Directeur des Services Agricoles à Beauvais la quantité qui leur serait nécessaire.

Les expéditions ne peuvent se faire que par wagon d'au moins 5 000 kgs et les commandes pourront être réduites si elles dépassent l'importance de lot qui se trouve à Marseille.

Le prix de 65 francs indiqué ci-dessus s'entend pour les expéditions par wagon complet. Par quantité moindre il sera majoré des frais de transport de manutention et de réexpédition. Aucune commande ne pourra être accueillie après le 31 octobre 1918.

NOTE DE LA PLACE

A propos des lumières.

L'autorisation de laisser les rez-de-chaussées éclairés jusqu'à 19 h 30, donnée le 11 octobre courant, est annulée.

En conséquence, comme par le passé, aucune clarté ne devra à l'avenir, dès la nuit tombée, filtrer au dehors des fenêtres des magasins, établissements et maisons particulières.

Plus strictement encore que pour tout autre genre d'ouverture, les vitrages et chassis à tabatière, dont la lueur s'échappe vers le ciel, devront être complètement masqués.

Croix de guerre.

Nous apprenons avec plaisir que M. Pierre Dauricourt, greffier en chef de la Cour d'Appel de Douai, sergent au 1^{er} régiment d'infanterie, vient d'obtenir la croix de guerre accompagnée d'une élogieuse citation.

M. Dauricourt est le gendre de M. et de M. Saint-Beuve, avoué honoraire et conseiller municipal de Senlis.

Nous adressons à M. Dauricourt nos plus sympathiques félicitations.

Citation et croix de guerre.

Nous apprenons que M. André Bécourt, sous-lieutenant au 1^{er} d'artillerie, vient d'être décoré de la croix de guerre avec la citation suivante :

« M. Bécourt a été énergique et brave. Très belle tenue au feu dans les combats du 15 au 21 août 1918.

Tous nos compliments au jeune sous-lieutenant qui est le petit fils de M. et Mme Hay, originaires d'Arras, réfugiés depuis le début de la guerre dans notre ville, et neveu de M. Vallet, lieutenant au 2^e d'artillerie, précédemment au 3^e hussards.

Office départemental de Placement.

Un concours pour l'emploi de Secrétaire-suppléant de Commissariat de Police de la Ville de Paris aura lieu à la Préfecture de Police le 13 novembre prochain.

Le concours comprend des épreuves écrites et orales sur les matières suivantes : Codes d'Instruction Criminelle, Pénal, Civil, de Commerce, notions générales de Droit Administratif.

Traitement : 2.700 à 6.000 francs.

L'emploi de Secrétaire donne accès aux fonctions de Commissaire de Police, après concours ; traitement 7.000 à 10.000 francs.

Les demandes doivent être adressées avant le 3 novembre, dernier délai, à l'Office départemental de placement gratuit à la Préfecture de l'Oise, à Beauvais, les candidats, sur demande, recevront le programme détaillé et tous renseignements utiles.

Caisse Fédérale Mutualiste de Retraites de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

La Caisse fédérale mutualiste, dont le siège est à Amiens, 3, rue de la Malmaison, et qui avait dû évacuer Amiens lors de la ruée allemande en mars dernier pour s'installer provisoirement à l'Hôtel-Ville d'Elbeuf, où elle avait trouvé la plus cordiale hospitalité, va bientôt se réinstaller définitivement à son siège social, 3, rue de la Malmaison, dans la Capitale picarde.

Nous annonçons dans un prochain numéro cette réinstallation dès qu'elle sera effectuée.

Mort au champ d'honneur

Nous apprenons le décès du soldat Nantier Marcel-Maurice, 15 ans, d'infanterie, tombé au champ d'honneur le 15 Aout 1918.

Le soldat Nantier était décoré de la Croix de Guerre et avait été cité deux fois.

Nous adressons à Madame Nantier, sa mère, nos sincères condoléances.

Grave accident d'automobile.

Madame veuve Bordier-Minguet, rentière, traversait la rue de la République en venant de la rue de Meaux. Elle crut qu'elle aurait le temps de passer entre deux camions d'un convoi automobile. Malheureusement elle fut happée par ses vêtements et projetée sur le sol. On la releva la cuisse gauche brisée et le crâne fracturé. Elle portait, en outre, de graves lésions sur tout le corps. Transportée d'urgence à l'hôpital général de Senlis elle y est morte dans la nuit.

Une enquête est ouverte pour permettre d'établir la responsabilité de l'accident.

Remerciements.

M. Marcel Coffard et ses enfants, Mme Claude, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Mme Marcel Coffard, leur regrettable épouse, mère et fille, ainsi que toutes les personnes qui ont offert des fleurs.

Le Général et Madame Mollandin profondément touchés de la sympathie qu'on leur a exprimée dans leur douleur, prient les personnes qui ont bien voulu la leur témoigner de recevoir l'expression de leurs bien vifs remerciements.

Monsieur et Madame Valci remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux funérailles de leur fille Marie Louise.

Accident mortel d'auto

Un bûcheron de La Croix-Saint-Ouen, M. Camille Fontaine, âgé de 59 ans, rentra avec sa femme par la route d'Ogno.

Parvenu à un endroit dangereux en raison du tournant, un camion automobile tamponna le mari et le projeta contre un arbre, puis dérapant, il passa sur le malheureux qui eut le bassin écrasé.

Transporté à l'hôpital général de notre ville, le pauvre bûcheron y est mort en arrivant.

Quant à sa femme, elle en a été quitte pour quelques blessures légères.

Il ne faut pas abuser...

Une ménagère s'étant rendue chez un commerçant de notre ville, demanda un savon au bois de Panama.

On lui donna donc un savon de la maison Morhier, Lhoir et Cie, au prix de 4 fr. 20.

En arrivant à sa maison, la ménagère eut la curiosité de soulever l'étiquette qui était insuffisamment collée et en découvrit une autre qui marquait 0 fr. 80. Poussant la curiosité, elle eut également cette étiquette et remarqua que les chiffres de 0 fr. 30 imprimés sur la boîte avaient été transformés en 0 fr. 50 avec de l'encre ordinaire.

Comme la bête n'était pas d'une première fraîcheur, tout indique que le prix de 0 fr. 30 était celui d'avant-guerre, ou tout au moins du début de la guerre, et qu'ainsi, le prix a été augmenté dans des proportions exorbitantes.

Il ne faudrait cependant pas jouer avec les mots : c'est la guerre, c'est la vie chère !

Vente d'un cheval.

Demain dimanche, 3 novembre, à quatorze heures, place du Châlet, vente d'un cheval provenant de la gendarmerie. Age 13 ans, en bon état. Pouvant s'atteler.

Objet perdu.

Il a été perdu à Senlis une bague-alliance homme gravée aux initiales. Bonne récompense à qui la rapportera au bureau du journal ou à M. le commissaire de Senlis.

Conseils contre la grippe.

Si vous êtes souffrant, couchez-vous immédiatement et appelez le médecin. La grippe n'est grave que si on ne la soigne pas.

Si vous toussiez, tenez-vous au chaud, ne sortez pas et faites venir le médecin.

Pharmacie ouverte.

Demain dimanche, M. Bardou, rue de l'Apport-an-Pain.

La Fête des Morts

Dès que le Soleil a pu chasser l'Ombre, Laissez malgré tout régner un jour sombre Qui s'accorde bien mieux avec le noir Trépas, Les cloches d'airain, luttant contre Eole, A tous les échos ont dit leur parole Aussi triste qu'un glas.

Cloches, sonnez vos pleurs en larges envolées Annoncez du saint lieu les funérailles déçues; Sonnez à tous les vents vos tourmentales allées; Sonnez vos notes désolées; Sonnez, c'est la Fête des Morts.

Pour ce jour de deuil, les orgues, muettes De brillants refrains, de fraîches bluettes, N'ont plus ces chants de joie ou sourit le bonheur; Leurs claviers, touchés de doigts moins alertes, N'exécutent plus — aussi justes, certes — Que des airs en mineur.

Orgues, semez à flots vos torrents d'harmonie; Faites vibrer bien haut vos plus sombres accords; Chantez comme un pleurant, car la larme est bénie; Chantez la tristesse infinie; Chantez, c'est la Fête des Morts.

Quelle sage ou non qu'il ait été leur vie, Est par eux aussi la règle suivie, Car de nombreuses lois on nous fait l'abandon; Que bonne ou mauvaise ait été leur route, S'ils n'ont pu, nos Morts, éclairer leur doute, Ils ont droit au pardon.

A tous ces chers Défunts, pasteurs, donnez l'absolve; Sans luxe rutilant, sans vos feux, sans vos fleurs, Laissez tomber sur eux l'eau sainte goutte à goutte; Ouvrez-leur la céleste voûte; Ouvrez, c'est la Fête des Morts.

Si dans l'au-delà — ténébreux mystère — Les humains, dit-on, devront de la Terre Payer le séjour fait en des écarts nombreux, Il est charitable, au moins pour les proches, D'apaiser l'exode des divins reproches Et de plaider pour eux.

Dans le jardin des Morts plein de pleurs qu'on renfoule, — La sincère douleur s'effleure sans efforts — Crovants, sur les tombeaux aller prier, c'est foule ! En priant le chagrin s'écoule; Priez, c'est la Fête des Morts.

De ces Morts aimés, souriants naguère, Combien, massacrés par l'affreuse guerre, Sont venus s'ajouter à ceux déjà perdus ? Si bien que, leur nombre augmentant sans cesse, On n'en peut avoir que plus de tendresse Pour ceux qui ne sont plus.

Pleurez, pauvres parents revenus des chimères, Vous qui pour vos enfants rêvez les meilleurs sorts; Pleurez, vous, versés bien des larmes amères; Pleurez orphelins; pleurez sœurs; Pleurez, c'est la Fête des Morts.

Honoré VARLET.

Senlis, novembre 1918.

Emprunt 4 0/0

de la Défense Nationale

La Banque de France reçoit dès à présent LES SOUSCRIPTIONS

CREIL

Mutuelle des mutilés de l'Oise.

Un certain nombre de mutilés de la guerre du département de l'Oise viennent de se réunir dans notre ville et ont décidé la constitution d'une société qui prendrait le nom de : « Mutuelle des mutilés de l'Oise ».

Cette société a pour but d'aider et de secourir ceux d'entre eux qui, par suite de cessation de travail, cause de blessure ou maladie, se trouvent dans la gêne; la société s'intéresse également aux charges de famille.

Le bureau provisoire a été ainsi constitué :

Président : M. Marais, à Villers-Saint-Paul.

Vice-président : M. Dole, à Rieux.

Secrétaire : Carrière, à Villers-Saint-Paul.

Trésorier : M. Robin, à Creil.

Pour adhésions et renseignements, s'adresser à M. Marais, labac, rue de l'Eglise, à Villers-Saint-Paul.

La société a accepté des membres honoraires.

Vol audacieux.

L'adjudant télégraphiste Jean-Baptiste Fouque, 33 ans, était seul de service au bureau, avait déposée son veston au vestiaire, dans lequel se trouvait son portefeuille contenant une centaine de francs, ou lui a soustrait un billet de 50 francs. Plainte a été déposée contre l'inconnu.

Fait regrettable.

Dernièrement, vers 10 heures du soir, les habitants du haut de Creil étaient réveillés de leur premier sommeil par deux fortes détonations. Des individus, que l'on suppose être pris de boisson, s'amusaient à lancer des grenades; ils seront bien surpris quand ils apprendront qu'ils sont la cause de la mort d'une jeune fille Mlle Desjardins, âgée de 19 ans, demeurant 64, rue du faubourg de Senlis, qui, prise de peur, croyant au retour des avions boches, est morte subitement.

Cette mort a causé une légitime émotion dans notre ville.

CHANTILLY

Citation à l'ordre du régiment.

C'est avec plaisir que nous donnons ci-après la troisième citation obtenue par le caporal infirmier, Bellanger René du régiment d'infanterie.

Le lieutenant colonel commandant le régiment d'infanterie, cite à l'ordre du régiment :

« Bellanger René, caporal infirmier, 3^e bataillon. Remplissant les fonctions d'ambulancier au Bataillon, s'est fait remarquer pendant la période du 25 Juillet au 1^{er} septembre 1918, par son bel empressement à apporter aux blessés en toutes circonstances les soins les plus dévoués, et les secours religieux les plus fraternels. »

Le caporal Bellanger à qui nous sommes heureux d'adresser toutes nos félicitations est l'abbé Bellanger, vicaire de Chantilly.

Coye.

Certificat de Préparation militaire.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Roger Timinsky, (classe 20) vient de passer avec succès les épreuves physiques du C. P. S. M. (1^{er} degré), devant la Commission Militaire réunis à Châlons-sur-Marne.

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. Roger Timinsky, en même temps qu'à M. Lucien Foëx, qui fut reçu au 2^e aux épreuves C. P. S. M., organisé au 3^e R. A. C. à Fontainebleau, pour les soldats de la classe 19.

Nous sommes heureux d'ajouter que ces deux jeunes lauréats sont membres de l'Espérance de Coye (Société de Gymnastique du Patronage).

Mello.

Médailles d'honneur du travail.

Par arrêté du Ministre du travail et de la Prévoyance sociale du 8 octobre 1918, la médaille d'honneur en argent en faveur des vieux serveurs, a été donnée aux personnes ci-après au service depuis de longues années chez M. le baron Sepillièr :

MM. Gambe (Martin-Désiré), à Cires, 33 ans de service.

Boos (Augustin), à Mello, 32 ans de service.

Houzet (Victor-Augustin), à Cires, 32 ans de service.

Foulon (Eugène-Edouard), à Cires, 31 ans de service.

Marchandin (Alexandre), à Mello, 30 ans de service.

Mme Vve Métais (Augustine) à Cires, 32 ans de service.

A tous ces braves serveurs, nous adressons nos plus sincères félicitations.

MONTATAIRE

Saxby's Athletic Club.

Réuni en assemblée générale, le Saxby's Athletic Club a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve composé comme suit :

Président : M. R. Warren.

Vice-présidents : MM Lemoine et E. Tribalat.

Secrétaire : M. H. Vancauvenberghé.

Trésorier : M. M. Dutheil.

Arbitres : MM. R. Lemoine et R. Gamber.

Nous pensons qu'après quelques séances d'entraînement, le S. A. C. pourra présenter deux équipes qui continueront à faire honneur à leurs aînés.

Nogent-sur-Oise.

Médaille militaire.

Nous relatons avec plaisir la magnifique citation obtenue par le chasseur de 1^{re} classe Damphoffer Alfred, qui lui a valu, après un brillant exploit, la Médaille Militaire.

« Chasseur du plus merveilleux courage s'est déjà distingué en maints combats. Le 6 août s'est offert comme volontaire pour franchir une rivière sous le feu rapproché de l'ennemi, entraînant par son ascendant un groupe de 8 chasseurs; a contribué ainsi largement à la prise et à l'occupation d'un bois dont l'importance était capitale. A ensuite plusieurs fois assuré la liaison avec son Commandant d'unité sur un terrain violemment battu par des mitrailleuses et où nombre de ses camarades avaient été mis hors de combat (deux citations). »

M. Damphoffer avait déjà été cité à l'ordre du jour pour les motifs suivants :

Ordre du corps d'Armée. — Chasseur très courageux. Les 26 et 28 septembre 1918, placé dans un boyau à la garde d'un camouflage, s'est acquitté de sa mission avec intelligence et sang-froid, donnant à l'ennemi l'exemple de la résistance à la mitraille et du dévouement absolu.

Ordre du Bataillon. — Le 4 avril 1918 a assuré d'une façon remarquable la liaison dans l'intérieur de la compagnie et avec le P. C. du Bataillon ainsi que l'approvisionnement en munitions des premières lignes, malgré un violent tir de mitrailleuses au moment d'une attaque allemande.

Nous adressons à notre courageux camarade nos plus vives félicitations pour son bel héroïsme.

Etude de M. Dherbe, huissier, à Pont-Sainte-Maxence.

50 châssis de couche et les coffres Un lot de cloches Une grande échelle double et une brouette

A vendre aux enchères A Pont-Sainte-Maxence, avenue de Senlis, au domicile de M. Lemaire, Le Dimanche 10 Novembre 1918 à deux heures,

Par le ministère de M. DHERBE, huissier à Pont.

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par M. MAUGIN, notaire à Verberie, le vingt-six Octobre mil neuf cent dix-huit, Monsieur Ernest ABELARD ELIE, hôtelier-restaurant, demeurant à Villeneuve-sur-Verberie, a cédé à Monsieur Jean-Pierre EYRAUD, né tant, demeurant à Compiègne, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant qu'il exploitait à Villeneuve-sur-Verberie, et comprenant la clientèle et l'achalandage, le droit au bail et le matériel.

L'entrée en jouissance fixée au premier Octobre mil neuf cent dix-huit.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M. Maugin, dans les dix jours qui suivront la seconde insertion.

Pour première insertion, MAUGIN.

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

Forges et Laminiers de Creil.

L'Assemblée Générale extraordinaire du vingt-neuf octobre n'ayant pu avoir lieu, les Actionnaires de la Société sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire le Mardi dix-neuf Novembre mil neuf cent dix-huit, à quatorze heures, au siège social de la Société à Creil.

ORDRE DU JOUR : Augmentation de capital. Modification à l'article 7 des statuts.

Etude de M. G. Brulé, greffier de paix à Crépy-en-Valois.

PREMIER AVIS Aux termes d'un acte sous signatures privées en date, à Vaumoise, du six octobre mil neuf cent dix-huit, enregistré, Monsieur et Madame GOSSELIN, de Vaumoise, ont cédé à Monsieur et Madame RUDEAUX-FORTIER, de Vaumoise, le fonds de commerce d'épicerie qu'ils exploitaient à Vaumoise, route de Villers-Cotterêts, moyennant prix et conditions indiquées audit acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le quinze octobre mil neuf cent dix-huit.

La présente insertion sera renouvelée dans ce journal le dix novembre prochain, et c'est à compter de cette dernière date que courra le délai de dix jours pour la signification d'oppositions, s'il y a lieu, au domicile élu au référé de la Justice de Paix du canton de Crépy-en-Valois.

Pour première insertion, BRULÉ.

Etude de M. G. Brulé, greffier de paix à Crépy-en-Valois.

DEUXIEME AVIS Aux termes d'un acte sous signatures privées en date, à Crépy-en-Valois, du vingt-cinq septembre mil neuf cent dix-huit, enregistré, Monsieur et Madame BERTIN-FLAGELLA de Crépy, ont cédé à Monsieur et Madame JALUT-STUART, de Crépy, le fonds de commerce d'épicerie, vins, liqueurs et restaurant, qu'ils exploitaient à Crépy-en-Valois, 19, rue de Paris, moyennant prix et conditions indiquées audit acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le premier octobre mil neuf cent dix-huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion, et seront reçues en l'étude de M. Brulé, greffier de paix à Crépy.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, à la date du vingt-sept octobre mil neuf cent dix-huit.

Pour deuxième insertion, BRULÉ.

Etude de M. Pierre MAUGIN, notaire à Verberie (Oise).

DEUXIEME INSERTION Suivant acte reçu par M. MAUGIN, notaire à Verberie, le douze octobre mil neuf cent dix-huit, les héritiers de Monsieur Gustave BOUFFET, en son vivant pharmacien, demeurant à Verberie, ont vendu à Monsieur Antoine FAUCHER, pharmacien, demeurant ci-devant à Compiègne, rue des Domeliers, numéro 41, l'officine de pharmacie exploitée par feu Monsieur Bouffet, dans une maison sise à Verberie, rue de la République, numéro 42, et comprenant la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marques de fabrique de produits spécialisés.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier octobre mil neuf cent dix-huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M. Maugin, dans les dix jours qui suivront la seconde insertion.

Pour première insertion, MAUGIN.

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

Etude de M. Pillebout, notaire à Crépy-en-Valois (Oise).

Bonne petite Culture de 32 hectares A ORROUY, canton de Crépy. S'adresser audit notaire. 1365

Etude de M. Mellottée, notaire à Mello (Oise).

A VENDRE par adjudication Par le ministère de M. COLLAS, notaire honoraire, suppléant M. Mellottée, notaire, Le Dimanche 17 Novembre 1918, à deux heures, En la mairie de Mello

483 arbres sur pied dont 378 peupliers, 27 chênes, 40 frênes 20 grisards et 17 divers

Situés sur le domaine de Mello. S'adresser pour visiter et pour tous renseignements, à Mello, par Cires-les-Mello : M. LA FONTAINE, régisseur du domaine de Mello, et en l'étude de M. MELLOTTÉ.

158 arbres sur pied dont 138 peupliers, 2 ormes, 18 tilleuls et une coupe de taillis

Appartenant à la commune de Mello

Etude de M. G. Brulé, greffier de paix à Crépy-en-Valois.

DEUXIEME INSERTION Suivant acte reçu par M. MAUGIN, notaire à Verberie, le douze octobre mil neuf cent dix-huit, les héritiers de Monsieur Gustave BOUFFET, en son vivant pharmacien, demeurant à Verberie, ont vendu à Monsieur Antoine FAUCHER, pharmacien, demeurant ci-devant à Compiègne, rue des Domeliers, numéro 41, l'officine de pharmacie exploitée par feu Monsieur Bouffet, dans une maison sise à Verberie, rue de la République, numéro 42, et comprenant la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marques de fabrique de produits spécialisés.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier octobre mil neuf cent dix-huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M. Maugin, dans les dix jours qui suivront la seconde insertion.

Pour première insertion, MAUGIN.

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

ront reçues à Verberie, en l'étude de M. Maugin, notaire, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours à partir de la présente insertion, qui renouvelle cette parue dans le présent journal.

Pour deuxième insertion, MAUGIN.

Etude de M. DELIMOGES, commissaire-priseur de l'arrondissement de Senlis.

CHEVAUX Matériel de culture

ET MOBILIER A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE Pour cause de cessation de culture, A la requête de M. et M^{mes} Leschères

A SENLIS ferme Saint-Lazare, Le Dimanche 10 Novembre 1918, à une heure du soir,

Par le ministère de R. GERVAIS, suppléant M. Delimoges, mobilisé.

DESIGNATION Deux chevaux âgés de 12 ans.

Une battisse avec son moteur marque Cérés force quatre chevaux, une faucheuse-lieuse, une faucheuse à vert marque Marc Cormick, une tercouse à betteraves, une tercouse à pommes de terre, deux bons brabanis, une javaleuse Albion, une herse en fer articulée, une herse en bois, un rouleau fonte, un hachepaille, un coupe-racines, un moulin à vanner, une grande pailleuse, une voiture à bascule, une voiture légère, trois tombereaux, un pressoir, une bascule et ses poids, une meule à faucheuses.

Quatre harnais de limon, deux haches, colliers et autres. Un lot d'outils, un coffre à avoine, un bac en fer de 1000 litres, un lot de tonneaux.

Un tas de fumier. Une grande table de famille à sept allonges, une commode, un fourneau à pétrole.

Et nombreux autres objets.

Conditions ordinaires. — Au comptant.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. GERVAIS, suppléant M. Delimoges, 18, rue Sainte-Geneviève, à Senlis.

Etude de M. Pillebout, notaire à Crépy-en-Valois (Oise).

Par suite de décès, Bonne petite Culture

de 32 hectares A ORROUY, canton de Crépy. S'adresser audit notaire. 1365

Etude de M. Mellottée, notaire à Mello (Oise).

A VENDRE par adjudication Par le ministère de M. COLLAS, notaire honoraire, suppléant M. Mellottée, notaire, Le Dimanche 17 Novembre 1918, à deux heures, En la mairie de Mello

483 arbres sur pied dont 378 peupliers, 27 chênes, 40 frênes 20 grisards et 17 divers

Situés sur le domaine de Mello. S'adresser pour visiter et pour tous renseignements, à Mello, par Cires-les-Mello : M. LA FONTAINE, régisseur du domaine de Mello, et en l'étude de M. MELLOTTÉ.

158 arbres sur pied dont 138 peupliers, 2 ormes, 18 tilleuls et une coupe de taillis

Appartenant à la commune de Mello

Etude de M. G. Brulé, greffier de paix à Crépy-en-Valois.

DEUXIEME AVIS Aux termes d'un acte sous signatures privées en date, à Vaumoise, du six octobre mil neuf cent dix-huit, enregistré, Monsieur et Madame GOSSELIN, de Vaumoise, ont cédé à Monsieur et Madame RUDEAUX-FORTIER, de Vaumoise, le fonds de commerce d'épicerie qu'ils exploitaient à Vaumoise, route de Villers-Cotterêts, moyennant prix et conditions indiquées audit acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le quinze octobre mil neuf cent dix-huit.

La présente insertion sera renouvelée dans ce journal le dix novembre prochain, et c'est à compter de cette dernière date que courra le délai de dix jours pour la signification d'oppositions, s'il y a lieu, au domicile élu au référé de la Justice de Paix du canton de Crépy-en-Valois.

Pour première insertion, BRULÉ.

Etude de M. G. Brulé, greffier de paix à Crépy-en-Valois.

DEUXIEME AVIS Aux termes d'un acte sous signatures privées en date, à Crépy-en-Valois, du vingt-cinq septembre mil neuf cent dix-huit, enregistré, Monsieur et Madame BERTIN-FLAGELLA de Crépy, ont cédé à Monsieur et Madame JALUT-STUART, de Crépy, le fonds de commerce d'épicerie, vins, liqueurs et restaurant, qu'ils exploitaient à Crépy-en-Valois, 19, rue de Paris, moyennant prix et conditions indiquées audit acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le premier octobre mil neuf cent dix-huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion, et seront reçues en l'étude de M. Brulé, greffier de paix à Crépy.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, à la date du vingt-sept octobre mil neuf cent dix-huit.

Pour deuxième insertion, BRULÉ.

Etude de M. Pierre MAUGIN, notaire à Verberie (Oise).

DEUXIEME INSERTION Suivant acte reçu par M. MAUGIN, notaire à Verberie, le douze octobre mil neuf cent dix-huit, les héritiers de Monsieur Gustave BOUFFET, en son vivant pharmacien, demeurant à Verberie, ont vendu à Monsieur Antoine FAUCHER, pharmacien, demeurant ci-devant à Compiègne, rue des Domeliers, numéro 41, l'officine de pharmacie exploitée par feu Monsieur Bouffet, dans une maison sise à Verberie, rue de la République, numéro 42, et comprenant la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, le matériel et les marques de fabrique de produits spécialisés.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier octobre mil neuf cent dix-huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M. Maugin, dans les dix jours qui suivront la seconde insertion.

Pour première insertion, MAUGIN.

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).

Etude de M. Maugin, notaire à Verberie (Oise).